



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fêtes foraines

Question écrite n° 62672

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'absence d'organisme contrôlant la sécurité des manèges de forains. Les manèges appartenant aux forains sont en effet contrôlés par des sociétés privées, qui n'assurent plus, dans les faits, qu'un contrôle très restreint, du fait des reproches qui ont pu être enregistrés lors de contrôles sévères antérieurs. Il en résulte une situation similaire à celle des contrôles existants pour les navires pétroliers, avec la pratique de contrôles de complaisance. Pour ce qui concerne les contrôles sur les manèges appartenant aux collectivités locales, les sociétés de contrôle étant les mêmes, leur intervention se limite à la délivrance de simples conseils. Cette situation apparaît inadmissible au regard des dangers que représentent potentiellement certains manèges pour la santé d'un jeune public. La sécurité publique semble menacée par cet état de fait, et il semble opportun qu'une commission de contrôle indépendante voie le jour, pour pallier les lacunes de l'offre privée en la matière. Il lui demande s'il envisage de remédier rapidement à cette situation de menace pour la sécurité de nos plus jeunes concitoyens par la création d'une autorité de contrôle.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62672

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3638